

Rapport d'enquête sur les bandelettes sous-urétrales : le Collège des médecins du Québec propose des solutions

16 juin 2020

Aujourd'hui, le Collège des médecins du Québec rend public son [rapport d'enquête](#) portant sur les complications liées à l'installation de bandelettes sous-urétrales chez certaines femmes, en réponse à des problèmes d'incontinence urinaire. Rappelons que le 28 novembre 2019, l'émission *Enquête* à Radio-Canada avait relaté que des centaines de Québécoises subissaient des effets secondaires importants liés à l'implantation de ce dispositif médical. À la suite de la diffusion de ce reportage, le comité des requêtes du Collège des médecins avait nommé le Dr Yves Robert pour faire enquête sur cette situation.

Au terme de leurs travaux, le Dr Robert et son équipe ont formulé 17 recommandations qui visent à assurer aux femmes subissant des complications une évaluation standardisée de leur état ainsi qu'une meilleure prise en charge par le réseau de la santé, et ce, partout au Québec. Dans son rapport, le Collège recommande notamment au ministère de la Santé et des Services sociaux l'application d'un moratoire sur les bandelettes transobturatrices (TVTO), la création de centres d'expertise, la constitution d'un registre provincial permanent, l'utilisation d'un formulaire de consentement standardisé ainsi que le remboursement des frais encourus pour les patientes qui doivent ou qui ont dû subir une opération de retrait complet de leur bandelette à l'extérieur du Québec.

« Bien que la bandelette sous-urétrale soit perçue comme une solution simple et efficace au problème d'incontinence à l'effort pour la grande majorité des femmes chez qui ce dispositif médical a été mis en place, nous constatons qu'un nombre non négligeable de patientes éprouvent par la suite des effets indésirables, que ce soit une douleur pelvienne, une perte de fonctionnalité des membres inférieurs ou encore l'érosion de la paroi vaginale. La qualité de vie et la santé s'en trouvent parfois grandement compromises », a déclaré la Dre Nathalie Saad, vice-présidente du Collège des médecins. « Au terme de notre enquête, nous souhaitons qu'une approche structurée soit rapidement adoptée pour soulager ces femmes. Par ailleurs, nous recommandons que la survenue d'effets indésirables, possiblement sous-estimés, soit mieux documentée et, surtout, que des traitements appropriés soient mis au point pour contrer l'apparition de complications », a-t-elle ajouté.

« Ce rapport met en lumière l'expérience parfois éprouvante de nombreuses patientes ayant eu à vivre ou subissant encore les effets indésirables de l'installation d'une bandelette. C'est en pensant d'abord à leur bien-être et à leur santé que le Collège a pris la décision de mener une enquête. Je salue le courage des quelque 400 femmes qui ont fait part de leur histoire aux enquêteurs. Sans le partage de ces témoignages, cette enquête n'aurait pu avoir la même portée », a affirmé le Dr Mauril Gaudreault, président du Collège des médecins.

En outre, le Collège tient à remercier les experts et les organisations consultés, notamment la Fédération des médecins spécialistes du Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'Association des urologues du Québec ainsi que l'Association des obstétriciens et gynécologues du Québec, qui ont prestement offert leur collaboration pour trouver des solutions.

Pour en savoir davantage, un document présentant les [faits saillants des recommandations du rapport d'enquête](#) est accessible dans le site Web du Collège. De plus, le Collège invite les patientes ayant des questions sur ce sujet à consulter également la [page dédiée](#) à ce rapport d'enquête ou à écrire à l'adresse bandelettes@cmq.org.